60^{ème} Année Mars 2005 — N° 281





Périodique de la Fédération Nationale des Officiers mariniers, Quartiers-Maîtres en retraite et Veuves

EDITORIAL

LETTRE OUVERTE AUX OFFICIERS MARINIERS

Dans les années 1660, la vie était rude sur les vaisseaux de la marine royale. Au fil des décennies, une certaine solidarité a fait son apparition chez les officiers mariniers de l'époque. Il ne se passait pas un jour où il ne fallait pas se serrer les coudes. La vie en mer était difficile.

Pendant les siècles écoulés, la maistrance a renforcé ces liens de solidarité, de convivialité et d'efforts. Ils se perpétuent encore aujourd'hui.

Mais voilà, la fin du 20ème siècle et le début du 21ème ont vu l'apparition dans la société d'un individualisme latent.

La FNOM depuis sa création en 1927, a toujours maintenu cet esprit qui a fait la force et la reconnaissance des officiers mariniers. La suspension du service national a entamé le lien armées-nation et il ne faudrait pas que cette cohésion s'effiloche au fil des années.

La rénovation du statut général des militaires actuellement au parlement permettra à tout militaire d'adhérer à une association non professionnelle. La FNOM est une association non professionnelle contrairement à ce que certains voudraient faire croire. Nous oeuvrons toujours pour le bien de la communauté. Notre représentation au CPRM (conseil permanent des retraités militaires), au CSFM (conseil supérieur de la fonction militaire), au COMAC (comité d'action des anciens militaires et marins de carrière) nous a toujours permis d'avancer dans le bon sens. Je ne citerai que les dernières avancées présentes dans les esprits : protection des militaires en OPEX et en mission, confinement sur les bâtiments pour l'amiante, maladies professionnelles, possibilité de cumuler sa pension et un salaire avant d'avoir atteint 60 ans, etc...

Le chef de l'Etat lui-même en recevant le CSFM lors de son 35ème anniversaire le 13 décembre dernier, invite les militaires à participer au lien de citoyenneté : « c'est pourquoi j'invite ses membres à s'impliquer toujours davantage dans la vie sociale de leur garnison ou de leur lieu de résidence. C'est une manière efficace de conforter l'indispensable lien entre la nation et son armée ».

Alors, majors, maîtres principaux, premiers maîtres, maîtres, seconds maîtres, venez nous rejoindre sans appréhension. Gardons toujours ce contact, ce lien entre les anciens et les jeunes, les retraités et les actifs.

Notre devise n'a jamais été autant d'actualité : « la solidarité et le travail de chacun au profit de tous ».

Michel LACHAUD

LA COMMUNICATION

Que l'on soit en activité ou en retraite, le militaire en général manque d'informations. Pourtant à notre époque la communication est fondamentale.

D'une part, il faut avoir l'information mais aussi d'autre part il faut aller la chercher. En fait, il faut « jouer » avec les deux. Par exemple :

Il existe au sein des armées des bureaux famille invalidité (BFI). Il serait question d'enlever la partie invalidité pour la transférer aux directions interdépartementales des anciens combattants (DIAC). Est-ce une bonne chose pour les victimes potentielles ?

En ce qui concerne la marine, le BFI qui reçoit les dossiers de pension d'invalidité, vérifie puis conseille le bureau militaire sur une pièce qui manquerait au dossier ou qui serait mal rédigée. Ceci afin de présenter un dossier complet. Qu'en sera-t-il à l'avenir ?

Autre exemple :

Tout militaire sait-il lorsqu'il lui arrive un accident, une blessure, etc, en relation avec le service qu'il peut bénéficier du fonds de prévoyance militaire ? Sait-il même qu'il y cotise chaque mois ?

A l'époque d'internet, l'information va vite, peut-être trop vite. Le rôle essentiel de la presse est de la vérifier d'abord et de la donner ensuite. Il arrive parfois que l'inverse se produise.

« L'officier marinier » s'efforce avec ses moyens propres d'informer au mieux ses fidèles lecteurs. Mais vous pouvez aussi donner votre avis, car ce modeste journal est avant tout le vôtre.

Michel Lachaud

